



Demander une ATP

1. L'ATP en bref :

Dans le cadre du mouvement inter académique, vous pouvez faire une demande d'affectation à titre provisoire (ATP) si vous n'avez pas obtenu satisfaction.

L'ATP se concrétise par un transfert provisoire dans une académie et cela, sous couvert hiérarchique de trois tutelles :

1. le recteur de l'académie où vous exercez où celle où vous avez été nommé,
2. le recteur l'académie que vous désirez,
3. le ministère de l'éducation nationale.

C'est une demande gracieuse et non un recours ; en effet, rien n'est prévu dans les statuts ou dans les textes officiels pour contester une mutation. Par conséquent :

- l'ATP est refusée la plupart du temps,
- elle n'est assise sur aucun critère ni aucun barème.

Demander une ATP constitue une démarche plutôt longue. Notre expérience tendrait à démontrer que seules les situations familiales et d'autres situations exceptionnelles sont examinées par les rectorats.

Conclusion : se lancer dans une demande d'ATP est chronophage mais vous n'avez rien à perdre à la demander. Par contre il faut le faire vite ! En cas de succès, votre affectation (temporaire), hors mouvement intra et directement décidée par le Recteur, peut vous envoyer n'importe où dans l'académie convoitée. Cela, surtout si votre l'ATP intervient après le mouvement intra.

2. Demander une ATP :

2.1. Démontrer la gêne occasionnée par le résultat de la mutation :

Vous devez rassembler vos idées destinées à démontrer, preuves à l'appui, que la mutation inter académique que vous avez obtenue ou qui vous est refusée gêne matériellement et sans solution viable le bon déroulement de votre vie familiale.

L'éloignement de conjoint comme seul critère est immanquablement jugé comme insuffisant pour modifier une affectation.

2.2. Écrire trois courriers :

Vous rédigez trois courriers argumentés et personnels reprenant prioritairement les arguments de type situation familiale difficile, situation médicale hasardeuse, etc. Précisez votre corps, votre discipline, ainsi que les les barres d'entrée et votre barème. Les courriers sont envoyés de préférence en recommandé et accusé de réception.

Grade et discipline Coordonnées professionnelles Coordonnées personnelles	
à	
Monsieur le Recteur s/c Chef d'établissement	Lieu et date
Objet : demande d'ATP	
Monsieur le Recteur, Je sollicite de votre bienveillance l'autorisation de quitter votre académie.	
Au mouvement inter académique 201... je n'ai pas obtenu de mutation pour l'académie de (académie demandée) académie que je demande depuis 20... .	
Ma situation (expliquer les raisons de la demande)	
Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous remercie et vous prie d'agréer Monsieur le Recteur mes salutations respectueuses.	
Signature	

Exemple de trame destinée au recteur de l'académie que vous voulez quitter pour demander d'accepter votre départ

Grade et discipline Coordonnées professionnelles Coordonnées personnelles	
à	
Monsieur le Recteur s/c Chef d'établissement	Lieu et date
Objet : demande d'ATP	
Monsieur le Recteur, Je sollicite de votre bienveillance l'autorisation d'exercer dans votre académie.	
Au mouvement inter académique 201... je n'ai pas obtenu de mutation pour l'académie de (académie demandée) académie que je demande depuis 20... .	
Ma situation (expliquer les raisons de la demande)	
Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous remercie et vous prie d'agréer Monsieur le Recteur mes salutations respectueuses.	
Signature	

Exemple de trame destinée au recteur de l'académie que voulait rejoindre pour demander d'accepter votre affectation provisoire dans son académie

Le troisième courrier est à envoyer au chef de bureau des affectations et mutations des personnels enseignants du second degré :

Ministère de l'éducation nationale

À l'attention de : Chef de Bureau des Affectations et Mutations des Personnels du 2nd degré

DGRH B2-2 72

72 rue Regnault

75243 PARIS Cedex 13



01 55 55 45 50



info.dgrhb@education.gouv.fr

3. Quelles sont les conséquences d'une ATP aboutie ?

1. Vous perdez l'affectation obtenue au mouvement inter-académique ainsi que celle obtenue auparavant : vous n'êtes plus titulaire d'une académie.
2. Vous serez obligé de participer au mouvement inter-académique l'année suivant votre ATP. En plus, cette demande sera obligatoirement soumise à extension : l'affectation de l'année prochaine pourrait être pire pour vous que celle obtenue avant l'ATP.
3. Vos points d'ex-enseignant non titulaire disparaissent.

Mais...

4. Vous conservez les points acquis au titre de la séparation avant ATP. Si vous êtes en poste dans un autre département que celui de votre conjoint, vous bénéficiez toujours d'une année supplémentaire de séparation.
5. Votre ancienneté de poste acquise avant l'ATP et l'ancienneté de l'année d'ATP restent prises en compte.

Contactez-le SNALC Toulouse :



05 61 13 20 78



mutation@snalctoulouse.fr



snalctoulouse.com